

NOUVELLE RELATION

DE LA
FRANCE EQUINOXIALE,

CONTENANT

La Description des Côtes de la Guiane; de
l'Isle de Cayenne; le Commerce de cette
Colonie; les divers changemens arrivés
dans ce Pays; & les Mœurs & Costumes
des différens Peuples Sauvages qui l'ha-
bitent.

A V E C

Des Figures dessinées sur les lieux.

Par PIERRE BARRERE, Correspondant de
l'Académie Royale des Sciences de Paris, Docteur &
Professeur en Médecine dans l'Université de Perpignan,
Médecin de l'Hôpital Militaire de la même
Ville, ci-devant Médecin-Botaniste du Roi dans l'Isle
de Cayenne.



A P A R I S,

Chez { PIGET, Quai des Augustins, à St. Jacques.
DAMONNEVILLE, Quai des Augustins, à St.
Etienne.
DURAND, rue St. Jacques, au Griffon.

M. DCC. XLIII.

s'appellent les deux *Mammelles*, ou les *Fils* parce qu'ils sont presque de la même grandeur, & qu'ils paroissent, de loin, l'un contre l'autre, comme deux jumeaux, & en pointe de mamelon. L'on nomme les trois autres, le *Pere*, la *Mere*, & le *Malingre*. Tous ces îlots, dont le plus grand n'a pas plus de trois quarts de lieuë de tour, sont des montagnes, ou des gros rochers, criblés, pour ainsi dire, par un grand nombre de fourmilières. On y envoyoit en exil, au commencement de l'établissement de la Colonie, ceux qui avoient commis quelque faute remarquable. Tous les endroits sont couverts de bois; & le gibier y est assez commun. On n'entend presque partout que le bruit des Ramiers, dont il y a une si prodigieuse quantité, qu'en moins d'une heure de tems, un chasseur en tuë autant qu'il en faut, pour régaler quatre ou cinq personnes.

Les habitans établis à la côte ont coutume d'aller à ces écueils faire la pêche de (a) l'Espadon, & des grosses

(a) *Gladius. Jonktoa.*

Tortuës de mer, qui se tiennent ordinairement près des rochers, contre lesquels les vagues se viennent briser. C'est à la Fole que se fait cette sorte de pêche. Ce filet a environ quatorze ou vingt pieds de large, sur quarante à cinquante brasses de long: les mailles ont un pied en carré: le fil, dont il est construit, n'a pas plus d'une ligne & demie de grosseur. On attache, de deux en deux mailles; deux flots de demipied de long, faits d'une tige épineuse d'une espèce de pied de Veau que les Indiens appellent (a) *Moucou-moucou*, & qui tient lieu de liège. On amarre à la relingue, qui est au bas de la fole, quatre ou cinq grosses pierres, de quarante ou cinquante livres pèsant, afin de la tenir bien tenduë. On met aux deux bouts, qui sont à fleur d'eau, des bouées: ces bouées sont aussi quelques gros morceaux de *Moucou-moucou*, qui servent à marquer précisément l'endroit où on a mis les filets. On les place ordinairement tout près des îlots, ou de quelques brifants, parce que les Tortuës

(a) *Arum arborescens, spinosum.*

mâles (car on n'attrape jamais , à ces sortes de filets , des Tortuës femelles) vont brouter une plante marine , qu'ils appellent Mouffe , ou plutôt une espèce de (a) *Fucus* , qui croît sur les rochers qui sont à fleur d'eau. On fait soigneusement le quart ; c'est-à-dire , on va visiter , de tems en tems , les filets. On connoit quand la sole a chargé , comme l'on parle , lorsqu'elle cale , ou enfonce plus en un endroit qu'en un autre. Alors on isse vite la sole , pour avoir ce qui s'y est pris. Ces animaux , quoique monstrueux , ne scauroient se dégager aisément de ces sortes de filets ; parce que les lames , qui sont assez élevées dans ces endroits , font aller & venir , d'un côté & d'autre , les deux bouts de la sole ; ce qui étourdit les Tortuës , & les embarrasse encore davantage. L'*Espadon* cependant se démene quelquefois si fort , dès qu'il se voit pris , qu'il s'échape , à la faveur des gros morceaux de filet qu'il a brisés. C'est aussi une marque pour connoître quand il a passé quelqu'un de ces poissons ,

(a) *Fucus opuntioïdes* , *Americanus* , *minor* . *Sux.*

Quand , en visitant les soles , on trouve des mailles emportées. Si on reste long-tems à visiter les filets , après qu'il s'y est pris quelques Tortuës , on les trouve ordinairement noyées & entièrement mortes.

Le tems propre pour *sole* les Tortuës , c'est depuis Janvier , jufques en May : Mais pour la pêche de l'*Espadon* , elle doit se faire au commencement de l'hyver , & sur tout lorsque le vent du nord régné , qui est ordinairement dans les mois de Décembre , Janvier , Février & Mars. Ce vent est quelquefois si impétueux , qu'il brûle & déracine les plantes : les vaisseaux mêmes ne scauroient sortir de la rade de Cayenne. Les *Espadons* ne passent pas si près de terre que les Tortuës. Aussi on a soin de placer un peu plus au large les soles. On est fort attentif de couper , avec une hache , le nez ou la défense de ce poisson , avant de l'isser dans le canot , sur tout quand il est fort gros , de peur qu'il ne blesse , ou qu'il ne tuë quelqu'un. A l'égard de la grosseur de l'*Espadon* , on en prend qui ont depuis deux , jus-

ques à trente pieds de long. La chair n'en est pas bonne ; & il n'y a que les Nègres & les Indiens qui en mangent. Ce n'est donc que le foye qui est de quelque utilité, à cause de la quantité d'Huile qu'on en tire, & qui sert à brûler dans les Sucrieries. Il n'en est pas de même de la grosse Tortuë de mer, appelée en Indien *Ouyamoury*, dont la viande fraîche est excellente. On la sale aussi, pour la mieux conserver. Outre l'*Espadon* & la Tortuë de mer, on prend aussi, quoique rarement, du *Carret*, cette belle espèce de Tortuë dont l'écaille est si estimée. Peut-être que cet animal n'est pas si rare que l'on s'imagine ; & qu'on en pourroit faire une pêche régulière dans le pays, si l'on vouloit se donner la peine nécessaire pour de pareilles recherches. L'Ecaille, si estimée pour différens ouvrages, pourroit faire une partie du Commerce de Cayenne, dont nous allons parler dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE III.

Commerce de la Colonie.

APRE'S que la plupart des Puissances maritimes de l'Europe eurent envoyé différentes Colonies en Amérique, il n'étoit pas possible de mieux faire, que d'enrichir ces pays nouvellement établis, en y introduisant le Commerce. C'est aussi par cette voye, que, de pays déserts & inhabités, nous en avons fait, non seulement des Colonies très-peuplées ; mais encore nous avons formé les liens de cette société, qui sont aujourd'hui entre nous & tant de Peuples sauvages, & qui paroissent d'abord féroces & intractables.

C'est pour favoriser ce commerce si nécessaire aux Colonies Françaises, que Louis XIV. assura la navigation des vaisseaux marchands, qui étoient troublés en leurs voyages ; & qu'il donna un nouveau moyen à tous ses Sujets, de jouir de la liberté & des

ceux-ci, & presque ovale dans ceux-là. Les Crabes vivent quelques jours sans manger; mais ils ne sçauroient se garder si long-tems que les Tortuës. Les Sauvages ont le secret de conserver toujours ces dernières aussi grasses que si elles venoient d'être prises. Ils dressent pour cela, dans une *Savanne* noyée, une palissade, qu'ils garnissent de beaucoup de pieux fichés en terre. Ils mettent dans cette espèce de réservoir les Tortuës, à proportion qu'ils les prennent. L'espèce ordinairement qu'ils mettent en garde, est une Tortuë grande de deux pieds, dont la chair est fort délicate. Les François l'appellent Tortuë-Amazonne, parce qu'elle se trouve plus communément vers ce fleuve, & que les Indiens de ces quartiers-là viennent les traiter tous les ans aux habitans de Cayenne.

Tous les Sauvages pêchent à la ligne, à l'harpon. Ils enyvrent le poisson, ou ils le fléchent. L'usage des filets leur est tout-à-fait inconnu. L'expérience leur a appris à merveille les règles de la Dioptrique; & ils

n'ont garde de manquer à les mettre en pratique, lorsqu'il s'agit de fléchir quelque poisson. Ils sçavent fort bien qu'ils ne feroient jamais de prise, s'ils décochoient leurs flèches vers l'endroit où paroît le poisson. Nos Indiens sont très-habiles à tirer de l'arc; & on convient qu'ils ne cèdent en rien aux peuples du Nord, s'ils ne les surpassent en ce genre-là.

Pour enyvrer le poisson, ils ferment à mer haute une *Crique*, avec une clef faite de la tige d'*Arrouma*, ou de quelqu'autre matière semblable. Cette clef n'est proprement autre chose qu'une sorte de caches, ou plutôt un assemblage de morceaux d'*Arrouma*, longs de sept ou huit pieds, attachés ensemble, & d'assez près; de manière pourtant qu'on puisse les plier comme nos paravents, ou pour mieux dire, les rouler, afin de les transporter commodément, & sans beaucoup d'embaras, dans un petit canot. On place donc cette machine à l'embouchure d'une *Crique*, ou plus avant, si l'on veut, ayant soin qu'elle bouche exactement toute l'entrée,